

# Pétrin Ribeïrou : pas d'accord amiable

N'ayant pu transiger, les deux parties fourbissent leurs armes pour gagner en appel. Tandis que d'autres procès en première instance sont annoncés.

Jean-Pierre Pamier

Huit mois après le jugement du Tribunal de commerce de Marseille prononçant à la fois la nullité du contrat *Pétrin Ribeïrou* et la liquidation des sociétés de 24 franchisés mécontents, les deux parties – qui ont fait appel – campent toujours sur leurs positions.

Le franchiseur, qui a adressé à ses adversaires des propositions de transaction, déclare aujourd'hui avoir "failli aboutir", mais s'être heurté finalement à un refus. "Aucun franchisé n'a accepté", regrette-t-il. "C'était inacceptable", fait-on comprendre côté franchisés.

En l'absence d'accord amiable, les deux parties se préparent au procès en appel, affichant l'une comme l'autre une certaine combativité. "J'ai une stratégie juridique qui devrait mettre fin rapidement à la crise du réseau *Pétrin Ribeïrou*", lance son P-d.g, Jean-Pierre Séguy, qui ne souhaite pas toutefois la dévoiler... "Nous avons gagné en première instance et nous gagnerons en appel, martèle pour sa part M<sup>e</sup> Florence Chilot, avocate des franchisés aux côtés de M<sup>e</sup> Patrick François. Nous démontrerons que le savoir-faire est nul, que l'enseigne en question



**Tout en se déclarant certain de sa victoire prochaine, le fondateur du "Pétrin" se dit prêt à abandonner son système de franchise participative.**

*n'apporte rien et nous obtiendrons ce que veulent les franchisés, c'est-à-dire l'exclusion de l'associé fautif – autrement dit du franchiseur – du capital de leur société et la récupération de leurs fonds de commerce.*" M<sup>e</sup> Chilot précise qu'en plus des 24 franchisés concernés par le jugement de Marseille, le cabinet est en charge de 13 autres dossiers et que "d'autres confrères sont également saisis de demande de défense par d'autres membres

*du réseau". De nouveaux jugements devraient ainsi intervenir courant 2003.*

## Des franchisés à la rescousse du franchiseur

Pour sa part, le fondateur du *Pétrin Ribeïrou* vient, semble-t-il, de recevoir un coup fort avec la création d'une "association de défense des franchisés de France Le Pétrin Ribeïrou". Un regroupement qui, selon son président Pascal Thomas, compte 26 adhérents détenant 30 magasins (sur 73 à l'enseigne) et se fixe pour but de "contribuer à la vie du réseau". "Nous travaillons sur les problèmes de différencements", précise ce franchiseur qui détient trois points de vente à Dijon, Besenove et Dole, mais nous entendons

*nous défendre vis à vis de ceux qui souhaitent la disparition de la chaîne."*

Autre conséquence du litige et courroux Jean-Pierre Séguy annonce que "sans nul doute renier (son) idée" (de franchise participative) qu'il persiste à qualifier "d'excellente" propose désormais à ceux de ses partisans de le souhaiter de "sortir du système actuel". "Nous ferons de la franchise classique" annonce-il, un brin amer. Trop tard ?